

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 20 juillet 2026

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance sera ouverte à 20h00 à la Mairie, salle de réunion du Conseil municipal.

Date de la convocation : 13/ 07/ 2026

Liste des conseillers municipaux :

Marc BOUCHE
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Manuel SCHULLER
Brigitte OBRECHT
Marc FRIEH
Elisabeth WOELFFLE
Arnaud HUSSER
Caroline WENDLING
Sonia RITZENTHALER
Sébastien SCHNITTER
Cécile ZANETTI
Yves SCHNEIDER

Eus absent ayant donné procuration :

Elisabeth WOELFFLE donne procuration à Brigitte OBRECHT
Marc MISBACH donne procuration à Manuel SCHULLER
Caroline WENDLING donne procuration à Christelle LEHRY

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026
3. Informations du Maire
4. Délibération portant création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Colmar Agglomération (DEL_07_2026_01)
5. Subvention exceptionnelle à l'association France Reins Alsace (DEL_07_2026_02)
6. Commissions : rapport des commissions communales
7. Commissions : rapport des organismes intercommunaux
8. Divers

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Ce sera le tour de Karin KEMPF. Elle sera assistée de Luana GIUDILLI, secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Informations du Maire

Don d'organes — Rencontre avec l'association France Rein Alsace

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré des représentants de l'association *France Rein Alsace*. Cette rencontre a permis d'échanger sur la question du don d'organes et sur l'importance de cet acte de solidarité qui permet chaque année de sauver de nombreuses vies.

À l'issue de cet échange, Monsieur le Maire propose que la commune de Muntzenheim s'engage aux côtés de l'association et devienne **commune ambassadrice du don d'organes**. Cet engagement se traduirait notamment par :

- l'acquisition d'un panneau de signalisation dédié à cette cause, à installer sur le territoire communal ;
- le versement d'une subvention à l'association *France Rein Alsace* d'un montant de 100 € ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation auprès de la population, dont les modalités restent à définir (une réflexion est en cours quant aux actions à organiser).

Le don d'organes est un geste d'une générosité exceptionnelle. Il ne coûte rien, sinon d'en parler de son vivant, et pourtant il peut tout changer pour celui qui attend. Chaque jour en France, des personnes sont inscrites sur liste d'attente, parfois pendant de longues années, dans l'espoir d'une greffe qui leur rendra une vie normale. En devenant commune ambassadrice du don d'organes, Muntzenheim souhaite porter ce message simple : parlons-en en famille, faisons connaître notre position, car c'est ce dialogue qui, le moment venu, permet de sauver des vies. Ce n'est pas qu'une affaire médicale, c'est un acte de solidarité entre nous.

4. Délibération portant création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Colmar Agglomération (DEL_07_2026_01)

Le Conseil Municipal de la commune de Muntzenheim,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L. 132-1, L. 132-4, L. 132-13, D. 132-11 et D. 132-12 ;

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu les statuts de Colmar Agglomération, notamment son article 4.4 relatif à la compétence obligatoire exercée en matière de politique de la ville ;

Considérant que la prévention de la délinquance relève de la responsabilité des maires, mais constitue également un volet de la compétence obligatoire de politique de la ville exercée par Colmar Agglomération ;

Considérant que Colmar Agglomération exerce de plein droit la compétence d'animation et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, rendant de ce fait obligatoire la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) sur son territoire ;

Considérant que la création du CISPD ne se substitue pas aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) existants ou à venir, mais rend simplement facultative leur mise en place pour les communes de plus de 5 000 habitants ;

Considérant que le processus de création du CISPD requiert la consultation préalable des communes membres par délibération de leurs conseils municipaux ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1

D'approuver la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Colmar Agglomération, sous réserve du vote des conseils municipaux des communes membres et selon les conditions de majorité prévues à l'article L. 132-13 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats de vote :

Adopté Unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

**5. Subvention exceptionnelle à l'association France Reins Alsace
(DEL_07_2026_02)**

Le Conseil Municipal de la commune de Muntzenheim,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 relatif aux subventions aux associations ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune de Muntzenheim et les crédits inscrits au chapitre des subventions aux associations ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association France Rein Alsace, qui œuvre pour l'information, l'accompagnement et le soutien des personnes atteintes de maladies rénales et de leurs proches ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1

D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € à l'association France Rein Alsace, au titre de l'année 2026.

Article 2

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de fonctionnement de la commune, chapitre 65.

Article 3

Monsieur le Maire est autorisé à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout document afférent, notamment le titre de paiement correspondant.

Résultats de vote :

Adopté Unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

6. Commissions : rapport des commissions communales

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

Commission d'urbanisme :
Rapporteur : Marc MISBACH
Reportée

Commission d'action sociale :
Rapporteur : Christelle LEHRY

1. Octobre rose

La commission propose l'organisation d'une manifestation *Octobre rose* le **samedi 10 octobre 2026, de 14h00 à 17h00**. La salle Marcel Meyer n'étant pas disponible à cette date, la commission propose que la manifestation se déroule à l'école.

Le programme prévoit :

- une marche non chronométrée ;
- un stand.

Une participation sera demandée : **2 € pour la marche enfants** et **5 € pour la marche adultes**, avec possibilité de verser davantage (paiement possible par TPE, un formulaire type « reçu fiscal don » pourra également être proposé). Les bénéfices de la manifestation seront reversés à la Ligue contre le cancer.

Environ **200 personnes** sont attendues à ce jour ; ce chiffre sera précisé lors de la prochaine réunion de la commission, fixée au **24 août 2026 à 18h30**, avec la répartition des tâches suivante :

- **Caroline WENDLING** : idées de décoration du village et de la salle ;
- **Elisabeth WOELFFLE** : contact avec la Ligue contre le cancer (bus itinérant et formalités) ;
- **Cécile ZANETTI** : commande des rubans roses et prise de contact avec Caroline Merle et d'autres personnes potentiellement intéressées pour tenir le stand.

2. Comité de quêtesurs

La commission propose de reconstituer un comité de quêtesurs pour la Ligue contre le cancer. Un appel à candidatures sera lancé à l'occasion de la manifestation Octobre rose.

3. Recensement des personnes à risque

La commission propose l'établissement d'une liste actualisée recensant les personnes à risque de la commune (notamment en cas de canicule), avec pour chacune un numéro de téléphone et une personne de contact à joindre en cas de besoin.

Le conseil municipal valide les 3 propositions de la commission de l'action sociale

7. Commissions : rapport des organismes intercommunaux

Néant

8. Divers

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

- Madame Anne RUNACHER remercie la commune pour les attentions témoignées à l'occasion de la naissance de sa fille, Emma.
- Monsieur Ernest BOESCHLIN remercie la commune pour l'attention qui lui a été témoignée à l'occasion de son anniversaire.
- Madame Richardine MEYER remercie la commune pour les attentions témoignées à l'occasion de ses 89 ans.

Questions diverses

a) Quête à domicile de la Ligue contre le cancer

Monsieur Jean-Marie Haumesser indique qu'il tient à ce que la quête traditionnelle en faveur de la Ligue contre le cancer, habituellement effectuée au domicile des habitants, ne soit pas abandonnée cette année. Il souligne le manque de bénévoles constaté cette année et souhaite qu'une solution soit recherchée pour maintenir cette action.

Nous allons réfléchir à une solution « de secours » exceptionnelle pour cette année 2026.

b) Registre des personnes vulnérables

Un formulaire en ligne sera mis en place afin de permettre aux personnes fragiles ou isolées qui le souhaitent de communiquer leurs coordonnées et leur adresse, en vue d'être contactées en cas de besoin. *(Le dispositif correspond au « **registre nominatif des personnes vulnérables, isolées et à risque** » prévu par l'article L. 121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles).*

c) Concours des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries se déroulera au mois de septembre 2026. La date précise reste à confirmer.

La séance est levée à 20h40.